

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Votants : 35
Pouvoirs : 7
Absent : 4

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024
DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUC
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. BROCHOT, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

40 Cession du bien sis 16 à 24 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

La Ville avait acquis par voie de préemption en décembre 2018 le bien sis 16 à 24 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny en vue de travaux d'extension de l'école E. Vaillant sur une partie de ce bien. Les travaux sur l'école Edouard Vaillant sont en cours de réalisation et le bien a été divisé afin de séparer la partie intégrée au projet école du reste de l'immeuble en nature de logements et locaux commerciaux le long de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Cet immeuble restant, nouvellement cadastré section XA n°65 et 414, se compose de 6 logements dont 3 sont occupés par des locataires et de 3 locaux commerciaux dont 2 sont en cours de libération et le 3^{ème} libre d'occupation nécessitant d'important travaux de restauration suite à la démolition de la partie de l'immeuble affectée à l'école. L'ensemble de l'immeuble est en état vétuste.

La Ville n'ayant pas vocation à gérer cet immeuble, sa mise en vente a été envisagée. Par avis en date du 24 juillet 2024, le Domaine a estimé la valeur de cet immeuble à 380 000 euros sans pouvoir visiter l'ensemble des appartements ni des locaux.

La société Ardrimmo, représentée par M. Philippe Druart, nous a fait part de son intérêt pour la réhabilitation de cet immeuble. M. Druart propose à la Ville son acquisition au prix de 323 000 euros en maintenant les occupants dans les logements et sous réserve de libération des locaux commerciaux. Compte tenu de l'état de vétusté de cet immeuble et notamment des normes énergétiques qui imposent de lourds travaux de rénovation d'autant plus coûteux et compliqués par le maintien des occupants dans les logements, il est proposé

d'accepter la vente de ce bien au prix proposé de 323 000 euros.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-40DEL_CM161224-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,
Vu l'avis du Domaine en date du 24 juillet 2024,
Vu le document d'arpentage n°1758U du 11 octobre 2024,
Vu le plan ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et Transition Écologique » en date du 26 novembre 2024,
Considérant l'intérêt pour la commune que représente ce projet de réhabilitation de cet immeuble de 6 logements et 3 locaux commerciaux,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 35	Pour : 29	Contre : 2	Abstentions : 4	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la Commune au prix de 323 000,00 euros au profit de la société Ardrimmo, ou de toute société qui s'y substituera dont M. Philippe Druart sera le représentant, du bien sis 16 à 24 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Creil nouvellement cadastré section XA n°65 et 414.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4 : d'autoriser le dépôt par l'acquéreur de toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet.

Article 5 : d'autoriser l'acquéreur à effectuer ou à faire effectuer sur le bien cédé toutes les opérations préalables, diagnostics et études nécessaires à la réalisation de son projet.

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ASSOISE
Chargée du Projet de Territoire

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance